

## **BADEFOLS SUR DORDOGNE**

# **Informations Importantes en cas d'urgence. A conserver**

### **DICRIM**

Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs  
Edition 2014  
Mise à jour 2021

**Ce livret est destiné à vous informer des risques majeurs  
inhérents à la commune de Badefols Sur Dordogne .  
Toutes vos notes personnelles, remplies par vos soins,  
permettront aux secours d'être plus réactifs en cas d'urgence  
et de faciliter l'accès des intervenants à votre domicile  
le moment venu .**



BADEFOLS SUR DORDOGNE

Ex : Inondation du Bourg 2008

## Les risques majeurs

Le territoire communal a été divisé en secteurs :  
2 bénévoles toujours en binôme ont été choisis pour diffuser l'alerte  
dans chaque secteur

En cas d'événement majeur, vous serez alertés  
de la manière suivante

**L'alerte s'effectuera en porte-à-porte**

Numéros utiles

Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Risques de Ruptures de barrages

Risques Feux de forêts

Risques Sanitaires (Pandémie, Canicule)

Risques Inondation

Risques Matières Dangereuses

Risques Tempêtes

Risques Grands froid et neige

Risques Accidents nucléaires

Notes personnelles

Quelques règles en cas de risques

**Https : [www.gouvernement.fr/risques](https://www.gouvernement.fr/risques)**



# Prévenir pour mieux réagir

La sécurité des habitants de la commune de Badefols sur Dordogne est l'une des préoccupations majeures de l'ensemble des équipes municipales.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) recense les principaux risques majeurs auxquels nous pouvons être confrontés. Il décrit les mesures de prévention prises par votre commune.

Pour chacun de ces risques, ce document énonce très simplement la conduite à tenir en cas de danger avéré. L'objectif est d'être réactif si un jour un tel risque survenait.

Nous avons souhaité diffuser ces informations préventives afin que chacun soit acteur de sa sécurité, qu'il sache comment anticiper, comment reconnaître, une alerte, comment se protéger et se comporter.

Alors, pour votre sécurité, lisez le DICRIM, gardez-le et commentez-le avec vos proches.

*M. Martin SLAGHUIS, Maire de Badefols sur Dordogne*

## Numéros utiles

Pompiers 18

Gendarmerie 17

05 53 27 40 25

SAMU (Service d'aide médicale d'urgence) 15

Tout secours en Europe 112

Météo France 08 92 68 02 24

[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Mairie

Badefols sur Dordogne 05 53 22 50 48

CCBDP Communauté de communes Bastides Dordogne Périgord 05 53 73 56 20

Médecins Le Buisson de Cadouin

M. ARBOUZ 05 53 23 89 79

M. HAMONET 05 53 22 60 54

Médecins Lalinde

MME MERRIEN 05 53 61 03 10

M. SERMOT 05 53 61 03 10

M. BONNELLE 05 53 61 10 38

M. AVODE 05 53 61 10 38

# Qu'est-ce qu'un Risque Majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 4 grandes familles :

**les risques naturels** (inondation, mouvement de terrain, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique, etc...)

**les risques technologiques** (liés à l'activité humaine), ils regroupent les risques industriels, nucléaires, rupture de barrage, etc...)

**les risques de transport de matières dangereuses** (par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation, etc...)

**les risques sanitaires** (Canicule, Pandémie, etc.)

## ***Deux critères caractérisent le risque majeur :***

une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

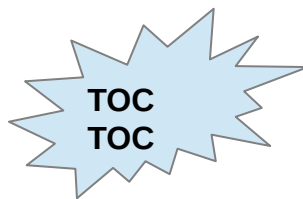
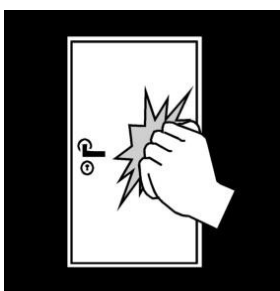
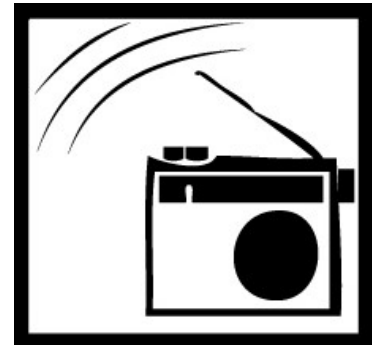
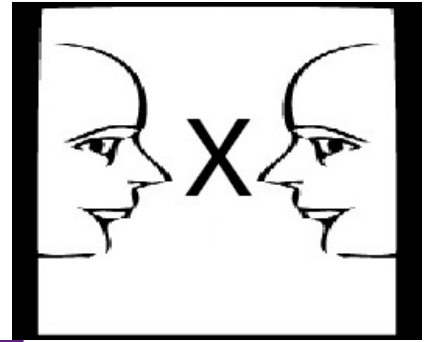
une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes,...) non traités dans ce dossier.

## **Cadre législatif**

L'article L 125 – 2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n°90 – 918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004 – 554 du 9 juin 2004, relatifs à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précisent le contenu et la forme de cette information.



# ***Salle des fêtes Badefols***

# Risques de Ruptures de Barrages

Le territoire communal est concerné par ce risque, notamment du fait des barrages implantés hors du département : Bort les Orgues, l'Aigle, le Chastang.... Situé en aval, la commune serait touchée par une onde de submersion en cas de rupture (10 heures après pour Bort-les-Orgues).

## **Mesures de prévention**

Plan particulier d'intervention (PPI) grand barrage pour le barrage de Bort les Orgues (disponible en Mairie)

Alerte des populations par les équipes municipales

## **Se protéger avant**

Prenez connaissance des points hauts sur lesquels se réfugier et repérez les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

## **Se protéger pendant**

Rejoignez les points hauts

Écoutez France Bleu Périgord (99 FM). Les messages et informations en provenance des autorités y seront diffusés.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Les enseignants les mettront en sécurité, ils connaissent les consignes.

Ne téléphonez pas pour vous renseigner. Les services de secours et les mairies ont besoin de toutes les lignes téléphoniques.

Ne prenez pas votre véhicule

## **Se protéger après**

Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours. Dégagez les bouches de ventilation basses. Désinfectez.

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Veillez sur les personnes en difficulté près de chez vous.

# Risques Feux de Forêts

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie se propage sur une surface d'au moins un hectare.

## **Mesures de prévention réalisées**

Réhabilitation et création de pistes DFCI (Défense Contre les Incendies) – ASAB.

Sirène à la Salvetat – Cadouin

Alerte des populations par les équipes municipales

## **Se protéger avant**

Respectez l'arrêté préfectoral 24-2017-04-05-001 règlementant l'emploi du feu

- Rappel : il est formellement interdit à toute personne de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois, forêts, plantations, reboisements et landes ainsi qu'à moins de 200 m de ces terrains.

Débroussailliez autour des résidences et dépendances - Une information sur le débroussaillage est disponible sur Internet : <https://www.dfcj-aquitaine.fr>

Prévoyez des moyens de lutte (points d'eau à l'extérieur, extincteurs à l'intérieur).

N'encombrez pas les chemins de secours.

## **Se protéger pendant**

Alertez les sapeurs pompiers (le 18 ou le 112).

Recherchez un abri en fuyant dos au feu

Respirez à travers un linge humide

En voiture,

Ne sortez pas du véhicule et éloignez vous du sinistre.

Dans un bâtiment,

N'évacuez que sur ordre des autorités

Fermez les bouteilles de gaz

Fermez volets, portes, fenêtres

Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.

Ne vous approchez jamais du feu

Ouvrez le portail de votre terrain

Enfermez-vous dans votre maison ou tout autre lieu (manifestez votre présence)

## **Se protéger après**

Eteignez les foyers résiduels en les arrosant abondamment

# Risques Sanitaires Pandémie

Risque mondial d'une épidémie infectieuse, particulièrement élevé dans les milieux confinés.

Maladie grave facilement transmissible. Les limites de la nomenclature de l'Organisation Mondiale de la Santé, basée sur la circulation du virus à l'échelle du globe, ont conduit à définir plusieurs stades dans le nouveau plan national de lutte contre une pandémie

## Mesures de prévention

Le préfet de département assure la coordination de la communication au niveau territorial.

Il est l'un des relais des messages nationaux, en coordination avec les :

- Agences régionales de santé (ARS). Appliquer leurs recommandations
- Site d'informations : [www.gouvernement.fr/pandemie](http://www.gouvernement.fr/pandemie) (ex : Tous anti-Covid)

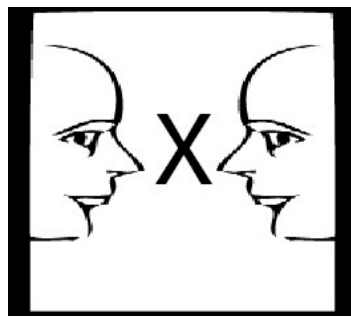
## LES ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

**\* Protection de la population contre les risques contagieux en recommandant d'éviter les activités non essentielles génératrices d'exposition au risque viral (regroupements non indispensables)**

**\* Protection des acteurs communaux contre la crise par le port du masque, le respect des règles d'hygiène et l'application de comportements péconisés.**

Appliquer des mesures préventives afin de ne pas propager les virus.

- Mise en place des gestes barrières (Distanciation, masque, gel hydro-alcoolique et/ou se laver les mains régulièrement, aération et désinfection des lieux et des points de contact régulièrement, etc...)



***Prenez des nouvelles de votre entourage !!!***

# Risques Sanitaires Canicule

Forte température même la nuit (> 30°C le jour, > 20°C la nuit) pendant plusieurs jours.

## **Mesures de prévention**

Pour les personnes fragiles, inscrivez-vous sur le registre du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour une aide en cas de canicule (CIAS – 05 53 63 57 11 ou 05 53 63 57 15)

En cas de prise de médicaments, parlez-en à votre médecin traitant

Carte de vigilance météo France : [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Site d'informations : [www.sante-sports.gouv.fr/canicule](http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule)

Un registre communal de canicule est tenu obligatoirement : Inscription sur demande en Mairie de Badefols sur Dordogne.

## **Personnes âgées : Que faire ?**

Mouillez votre peau tout en assurant une légère ventilation

Maintenez les volets fermés

Aérez le logement la nuit

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (entre 10h et 18h)

Passez plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé

Mangez normalement (prioritairement des produits riches en eau)

Buvez un peu d'eau, toutes les 2 heures et ne consommez pas d'alcool

Donnez des nouvelles à votre entourage

## **Enfants et Adultes : Que faire ?**

Buvez beaucoup d'eau

Ne faites pas d'efforts physiques intenses

Ne restez pas en plein soleil

Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur

Ne consommez pas d'alcool

Prenez des nouvelles de votre entourage

## **Signes d'alerte :**

Maux de tête, Fatigue, Vertiges, Malaise, Désorientation, Troubles du sommeil, Difficultés à s'alimenter et à se déplacer, Forte transpiration, Diarrhée, Crampes musculaires... Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, prévenir le médecin traitant ou appeler immédiatement les secours : 15

# Risques Inondation

Une inondation est la submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Le territoire intercommunal est concerné par les inondations de plaines plus ou moins rapides. Des crues s'apparentant à des phénomènes torrentiels sont possibles lors de pluies exceptionnelles sur de petits bassins versants

## **Mesures de prévention**

Les documents d'urbanisme prennent en compte ce risque en interdisant la construction sur les zones dites rouges et en imposant des mesures de protection en zones bleues.

Entretien des fossés

Alerte des populations par les équipes municipales

Nous rappelons qu'il appartient aux propriétaires riverains d'assurer l'entretien des cours d'eau (sauf la Dordogne)

## **S'informer**

Informations et prévisions hydrologiques :

<http://www.vigicrues.gouv.fr/dordogne/cenac>

Service gratuit d'alarme hydrologique SMS

<http://www.dordogne.equipement.gouv.fr/crudor/>

L'équipe municipale vous avertira de l'évolution de la situation

## **Se protéger pendant**

Montez dans les étages des habitations

Coupez l'électricité et le gaz

Ecoutez à la radio les consignes à suivre (99FM)

N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche : l'école s'occupe d'eux

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

## **Se protéger après**

Aérez souvent et chauffez très doucement pendant plusieurs jours. Dégagez les bouches de ventilation basses. Désinfectez.

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous.

# Risques Transport de Matières Dangereuses

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs. Voir les logos ci-dessous...

## **Si vous êtes témoin**

Donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le danger

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie

Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous en approchant

Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

## **Se protéger pendant**

Mettez-vous à l'abri

Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche

Fermez les portes et les fenêtres

Arrêtez les ventilations

**Ou** éloignez-vous (évitez de vous enfermer dans votre véhicule)

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités

Ne fumez pas, ne provoquez ni étincelle, ni flamme

N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Ne téléphonez pas, sauf pour donner l'alerte



# Risques Tempêtes

Les vents : on parle de tempête lorsque la vitesse du vent dépasse 89km/h.

Les pluies accentuent les dégâts causés par le vent.

## **Mesures de prévention**

Respect de normes de construction

Élagage des arbres, voire abattage s'ils sont malades

## **Se protéger avant**

Consulter régulièrement les bulletins d'alerte météorologiques sur [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Placer à l'intérieur de l'habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol...).

Fermer portes et volets

## **Se protéger pendant**

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités

Restez chez vous c'est la meilleure protection.

Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision

Évitez de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux

## **En cas d'obligation de déplacement :**

Soyez très prudent. Respectez, en particulier, les déviations mises en place

Roulez doucement

Signalez votre départ et votre destination à vos proches

## **Se protéger après**

Informez-vous : écoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités.

Informez les autorités de tout danger observé

Ne touchez pas les câbles électriques tombés à terre

Repérez branches et arbres qui menacent de s'abattre

Ne téléphonez pas afin de réserver le réseau aux services de secours

Apportez une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées

Mettez-vous à la disposition des secours

# Risques Grands Froids et Neige

Episode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

## **Mesures de prévention**

Service hivernal du Conseil général pour les routes départementales prioritaires

Service hivernal de la communauté de communes Bastides Dordogne Perigord pour les axes reliant les bourgs aux départementales prioritaires du Conseil Général

Sel dans les communes

## **Se protéger avant**

Pour les personnes fragiles, inscrivez-vous sur le registre du Centre Intercommunal d'Action Sociale pour une aide en cas de grand froid (CIAS – 05 53 63 57 11 ou 05 53 63 57 15)

Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone, vérifiez le bon état de marche de votre installation de chauffage, ne pas boucher pas les aérations. En cas d'utilisation de groupes électrogènes, veillez à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu

Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

## **Se protéger pendant**

Ecoutez à la radio les conseils des pouvoirs publics

Soyez en contact régulier avec vos proches, notamment les voisins et amis qui sont seuls

N'hésitez pas à contacter le CIAS si vous êtes isolé ou malade.

Nourrissez-vous convenablement. Ne buvez pas d'alcool. Cela ne réchauffe pas !

Maintenez un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants.

Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures

Chauffez votre logement sans surchauffer et aérez-le une fois par jour

Maintenez la température ambiante à un niveau convenable (19°C) mais n'obstruez pas les bouches d'aération

Evitez les déplacements en voiture

# Risques Accidents Nucléaires

L'accident nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves liées à la nature radioactive de particules aériennes, pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

## Les Mesures de préventions

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires

Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (ORSEC) départementale, un Plan Particulier d'Intervention (PPI) a été élaboré par les pouvoirs publics, prévoyant une organisation de crise en cas d'accident.

## Les moyens de surveillance

Une surveillance permanente des installations est exercée par les trois sites qui nous concernent. (liste non exhaustive...) et par l'Autorité de Sûreté Nucléaire

GOLFECH

BLAYE

CIVAUX



## Plan Iode à Badefols sur Dordogne

Dès l'activation du plan iode de la Dordogne, La mairie assurera en urgence la distribution de comprimé d'iode à la population de la commune.

La gestion de distribution des comprimés aux personnes à mobilité réduite ou isolées, se fera en porte à porte



# NOTES PERSONNELLES

Les conséquences d'un accident peuvent être diminuées en remplissant ce formulaire de votre plein gré pour en informer tout simplement les secours que nous pourrions être amenés à contacter. Merci de le remplir de votre main et apposer vos noms et prénoms.

**Personnes à prévenir (Nom prénom, N° de tél)**

**Nom du médecin traitant et N° de tél**

**Allergies connues et Problèmes particuliers à signaler aux équipes de secours et/ou liste de médicaments en cas d'urgence vitale...**

**Observations libres**

# Quelques règles en cas de risques



Ecoutez la radio

C'est le meilleur moyen d'être informé

France Bleu Périgord : 99 FM ou 89.1 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la crèche pour ne pas les exposer au danger.

Ils seront les premiers pris en charge par les secours.



Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence. Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.



Veillez aux personnes en difficulté près de chez vous.

Guide de préparation aux situations d'urgence :

<http://www.risques.gouv.fr/IMG/pdf/guide-urgence.pdf>

## Garder avec vous le matériel nécessaire

Lampe torche avec piles  
Radio portable avec piles  
Téléphone portable  
Eau potable  
Papiers d'identité  
Médicaments urgents  
Couverture  
Lait et aliments bébé, doudous

### PENSEZ ÉGALEMENT À :

- Des vêtements et chaussures de rechange
- Du papier hygiénique et un essentiel d'hygiène personnelle
- Un sac de couchage
- Des jeux divers : cartes, dés, dominos, etc. Si la situation devait durer, cela permettrait de passer le temps
- Un sac plastique pour protéger les objets de valeur et les papiers importants.



Dans tous les cas, restez à l'écoute des consignes données par les autorités, à la radio, à la télévision et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes Twitter et Facebook officiels : @gouvernementFr, @place\_Beauvau, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)



### UN DOUBLE DES CLÉS DE VOITURE

pour éviter de les chercher, ou de les oublier et perdre du temps en cas d'évacuation par la route



### VOS PAPIERS D'IDENTITÉ

ainsi qu'une photocopie de vos papiers d'identité



### UN TÉLÉPHONE PORTABLE

avec batterie chargée



### ARGENT LIQUIDE OU CARTE DE CRÉDIT



### BOUGIES

avec allumettes ou briquet



### RADIO

avec piles ou batteries, ou bien une radio sans pile à manivelle



### TROUSSE MÉDICALE

de premiers soins : bandelettes, alcool, sparadrap, paracétamol, anti diarrhéique, produits hydro-alcooliques pour les mains, etc. ainsi que vos médicaments de traitement en cours



### UN DOUBLE DES CLÉS DE MAISON

pour éviter d'avoir à les chercher et risquer de laisser sa porte ouverte ou de se retrouver bloqué dehors ensuite